Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260413-2026045-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 13/04/2026

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 18 Votants : 20

A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 13 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BRIZARD Philippe, Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, Mme BEZIN Charlène, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés ayant donné procuration : M. LAVENIR Guillaume à M. HELIAS Patrick, M. MATRAT Hugues à M. BRIZARD Philippe
Excusés : M. BARBU Guillaume, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026045
Objet de la délibération : Opération P'tits boulots 2026 : détermination du nombre de jeunes accueillis

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juin 2021 le dispositif "P'tits boulots" proposé par la Communauté de Communes a été adopté et qu'une convention renouvelable par tacite reconduction a été signée avec l'EPCI. Pour 2026, Bretagne porte de Loire Communauté propose la prise en charge de six jeunes vacataires. Monsieur le Maire propose de recruter dix candidats au total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter dix jeunes vacataires dont six dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes et quatre à la charge de la commune, comme les années précédentes.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 20/04/2026